

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 31 (1959)

Heft: 8

Artikel: La propriété par étages

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124896>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

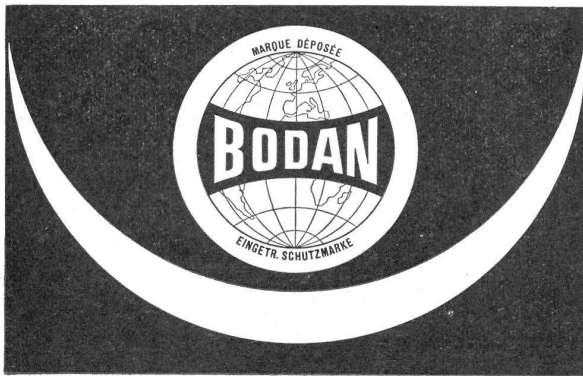
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Machines et appareils à héliographe Symbole de qualité dans le monde entier !

Fonctionnement sûr grâce à la conception très simple.

Service silencieux et développement inodore.

Remplissage automatique du révélateur, rubans transporteurs sans fin et cylindres rotatifs de verre.

Tension automatique des rubans assurant des copies d'une netteté absolue.

Fonction indépendante de la charge grâce au moteur à courant continu.

Réglage sans gradins à partir de 0.

Pour chaque entreprise, la machine appropriée.

Produits suisses de qualité à des prix spécialement avantageux.

Dix modèles différents avec une capacité de 55-450 cm. à la minute.

Demandez un essai sans engagement dans vos propres locaux.

Les produits BODAN enrichissent votre entreprise !

Fabrique de machines à héliographe et d'appareils à photocopier

KARL MÜLLER S. A. - Roggwil/TG - Tél (071) 4 83 77



BODAN-Rapid 1

Largeur utile 110 cm., capacité par minute 40-130 cm., vitesse de passage par minute 0-180 cm., source lumineuse 4 x 65 watts avec réflecteur, pour 220 volts 2 ampères, consommation de courant 300 watts, longueur 170 cm., profondeur 50 cm., hauteur 54 cm., poids 137 kg.

La propriété par étages

La Division fédérale de la justice a établi un projet de révision du Code civil, qui tend d'une part à préciser le régime de la copropriété, d'autre part à rendre possible la propriété par étages, dont voici la définition proposée : « Les parts de copropriété d'un immeuble peuvent être constituées de telle manière que chaque copropriétaire utilise, administre et entretient lui-même et à son compte un étage ou une partie d'étage comprenant un appartement ou des locaux à usage professionnel ou commercial qui doivent former avec leurs annexes une unité distincte. »

Le rapport qui accompagne le projet constate que, chez nos voisins, ce que l'on appelle la propriété par étages se répand largement : par exemple, à Bruxelles, 90 % des immeubles nouvellement construits sont vendus par appartement (renseignement datant de 1955).

Si le projet aboutit, cela ne signifiera pas que pour se loger ou pour établir un commerce, il faudra nécessairement acquérir la propriété d'une partie d'un bâtiment. Mais on pourra le faire. Il ne fait aucun doute que la nouvelle institution donnera une entière sécurité au commerçant, qui n'aura plus à se soucier de l'échéance de son bail. Dans les villes tout au moins, où l'on construit nécessairement aujourd'hui de gros immeubles, et où la valeur d'une entreprise commerciale est souvent étroitement liée aux locaux qu'elle occupe, la possibilité d'acquérir et non pas seulement de louer ces locaux sera certainement largement utilisée. Cette formule est propre à encourager les bâtisseurs.

Nous la préférons de beaucoup à celle du bail commercial qui, pour être efficace, doit pratiquement priver le propriétaire de tous ses droits. En bonne logique, le locataire qui veut être sûr de rester dans les lieux qu'il occupe doit en devenir propriétaire. La révision du Code civil lui en donnera la possibilité.

CONSTRUCTIONS
MÉTALLIQUES

GARZETTA

& Fils
Carouge-Genève

E. WEBER

ÉLECTRICITÉ

Grand choix d'appareils
ménagers et lustrerie

LAUSANNE RUE NEUVE 3 TÉLÉPHONE 23 46 97

ENTREPRISE

A. ABREZOL

Entretien
d'immeubles
Transformations
Tous travaux
soignés de
**PLATRERIE
PEINTURE**

LAUSANNE Rue César-Roux 22 Tél. 22 86 00